

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr)

- 03-3044 / 109326
DePuy ACE Sàrl, 2400 Le Locle
production sur machines CNC
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
36 A
05.01.2004–08.01.2005 (Nouveau permis)
- 03-3086 / 102065
Manufacture Roger Dubuis SA, 1217 Meyrin
centres CNC: fraisage – électro-érosion – métrologie
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
18 A
08.09.2003–11.09.2004 (Nouveau permis)
- 03-3092 / 100459
Infré SA, 1800 Vevey
ligne de fabrication de thé sans caféine
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
16 A
01.09.2003–17.04.2004 (Modification)

Permis de travail de nuit (sans alternance) (Art. 17 LTr)

- 03-3070 / 100438
Philip Morris Products SA, 1425 Onnens VD
production ET à Onnens VD (fabrication de cigarettes et services techniques
rattachés)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
18 A
04.01.2004–08.01.2005 (Renouvellement/modification)
- 03-3096 / 109031
Naville SA, 1227 Carouge GE
manutentionnaires pour la préparation nocturne des colis de presse
besoins spéciaux de consommation
14 A
08.09.2003–11.09.2004 (Nouveau permis)
Dérogation basée sur l'art. 28 LTr

Permis de travail en continu (Art. 24 LTr)

- 03-3032 / 102004
Harting AG, 2504 Bienne
ensemble de la fabrication (étampage, moulage, galvanoplastie, assemblage)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
170 A
02.11.2003–04.11.2006 (Renouvellement)
- 03-3089 / 101169
Nexans Suisse SA, 2016 Cortaillod
usine 1
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
8 A
07.09.2003–09.09.2006 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit et du dimanche (Art. 17 et 19 LTr)

- 03-3059 / 100878
Centre d'Impression des Ronquoz C.I.R. SA, 1950 Sion
metteurs en pages – plaques – rotative – expédition
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
26 A
31.08.2003–02.09.2006 (Renouvellement/modification)
- 03-3069 / 100784
Orgamol SA, 1902 Evionnaz
usines Nord et Sud: fabrication de produits pharmaceutiques de base
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
114 A
20.07.2003–05.06.2004 (Modification)

(A = adultes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 45/29 50).

23 septembre 2003

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail